

GUIDE POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE CORPORATIVE À LA PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

BONIFICATION DE LA VALEUR DE PRODUCTION DE SÉRIES TÉLÉVISÉES (60-48-03)

INTRODUCTION

Ce guide est destiné aux entreprises ayant obtenu une enveloppe corporative au programme d'aide corporative à la production télévisuelle qui désirent soumettre un projet de **Bonification de la valeur de production de séries télévisées** dans le cadre de cette enveloppe.

Pour plus de détails sur le dépôt d'une demande ou des informations techniques sur notre portail de dépôt sécurisé SOD@ccès, consultez le [Sommaire de l'utilisateur SOD@ccès](#) sur le site Internet de la SODEC.

Pour toute question relative au programme, veuillez communiquer avec nous par courriel à l'adresse : services.financiers@sodec.gouv.qc.ca.

PROCÉDURE DE DÉPÔT

- Il est important d'utiliser la même organisation ayant obtenu l'enveloppe corporative à la production télévisuelle pour déposer une demande.
- Sélectionnez le programme d'aide corporative à la production télévisuelle – **Bonification de valeur de production de séries télévisées (60-48-03)** et complétez les différentes tâches demandées.
- **Nous vous invitons à consulter à l'avance la liste des documents que vous aurez à remplir avant de les téléverser dans les tâches respectives.**

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS

Vous trouverez ci-dessous la liste des documents devant être joints à la demande. Lorsqu'indiqué, vous devez utiliser les gabarits du programme disponibles dans SOD@ccès et sur le site Internet de la SODEC.

Assurez-vous de fournir les informations demandées dans les différents gabarits de façon précise et détaillée. Consultez à l'avance ces gabarits afin de vous octroyer le temps nécessaire pour collecter l'information et les données demandées.

| Nom du document | Type de document | Obligatoire |
|--------------------------------|---|-------------|
| Formulaire principal | À compléter directement en ligne | X |
| Formulaire de demande | <p>Veillez utiliser le gabarit Formulaire de demande – Bonification de la valeur de production de séries télévisées.</p> <p>Vous devez compléter les onglets <i>Formulaire</i>, <i>Structure financière</i> et <i>Devis de production</i> ou, s'il s'agit d'un projet de série d'animation, l'onglet <i>Devis de production - Animation</i>.</p> | X |
| Déclaration du requérant | <p>Veillez utiliser le gabarit Déclaration de l'entreprise requérante – demande d'aide par projet.</p> <p>La déclaration doit être signée par le représentant autorisé de l'entreprise requérante.</p> | X |
| Devis de production détaillé | <p>Document interne fourni par le requérant</p> <p>Le devis de production détaillé doit distinguer, sur deux colonnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> les coûts de production confirmés pour le marché national; les coûts de production bonifiés pour la mise à niveau internationale; tout montant relié aux composantes Médias numériques (poste 85). <p>Dans le cas d'une coproduction majoritaire québécoise, le devis de production détaillé total de la série doit distinguer :</p> <ul style="list-style-type: none"> les coûts de production confirmés pour le marché national précisant la part québécoise et la part du coproducteur; les coûts de production bonifiés pour la mise à niveau internationale précisant la part québécoise et la part du coproducteur, s'il y a lieu. | X |
| Structure financière détaillée | <p>Uniquement dans le cas d'une coproduction majoritaire québécoise.</p> <p>Document interne fourni par le requérant</p> <p>La structure financière détaillée totale de la série doit faire état de la répartition entre les coproducteurs.</p> | |
| Contrat, lettre d'entente | Vous devez fournir les confirmations de financement des partenaires publics ou privés pour la composante de la structure financière pour le marché national . | X |

| | | |
|---|--|---|
| Lettre d'engagement, contrat de licence ou lettre d'entente | Vous devez fournir la lettre d'engagement ou la licence de diffusion du télédiffuseur canadien de langue française précisant, pour la mise à niveau internationale , l'investissement supplémentaire dans la structure financière bonifiée. | X |
| Lettre de confirmation | Vous devez fournir la confirmation de l'engagement supplémentaire du producteur dans la structure financière bonifiée pour la mise à niveau internationale . La lettre de confirmation doit être signée par le représentant autorisé de l'entreprise requérante. | X |
| Lettre d'engagement, contrat ou lettre d'entente | Vous devez fournir toute autre confirmation d'engagement des partenaires publics ou privés pour la composante de la structure financière bonifiée pour la mise à niveau internationale . | X |
| Contrat d'acquisition de droits littéraires | Si applicable ; Contrat(s) d'acquisition de droits pour l'adaptation d'une œuvre littéraire québécoise | |
| Contrats d'acquisition de droits musicaux | Si applicable ; Contrats d'acquisition de droits ou licence d'utilisation pour les œuvres musicales québécoises existantes utilisées | |
| Liste des œuvres musicales québécoises existantes utilisées | Si applicable ; veuillez utiliser le gabarit « Liste des œuvres musicales québécoises existantes utilisées ». | |
| Entente(s) préliminaire(s) ou contrat(s) de coproduction | Uniquement dans le cas d'une coproduction majoritaire québécoise Entente(s) préliminaire(s) ou contrat(s) de coproduction | |
| Autre document | Tout autre document nécessaire à l'étude de votre dossier demandé par la SODEC. | |

CLÔTURE DE LA DEMANDE

Afin d'autoriser le dernier versement et être en mesure de procéder à la fermeture du projet, une fois celui-ci finalisé, l'entreprise requérante doit retourner sur sa demande dans SOD@ccès pour compléter et joindre les documents requis suivants :

| Nom du document | Type de document | Obligatoire |
|---------------------------------------|---|-------------|
| Formulaire de clôture | <p>Veuillez utiliser le fichier Bilan et Reddition de comptes – Bonification de la valeur de production de séries télévisées qui vous sera acheminé par la SODEC.</p> <p>Vous devez compléter les informations de clôture dans les onglets <i>Bilan</i>, <i>Structure financière</i>, <i>Rapport de coûts final</i> ou, s'il s'agit d'un projet de série d'animation, l'onglet <i>Rapport de coûts final - Animation</i>.</p> | X |
| Devis de production détaillé | <p>Uniquement dans le cas d'une coproduction majoritaire québécoise</p> <p>Document interne fourni par le requérant</p> <p>Le devis de production détaillé total de la série doit distinguer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les coûts de production confirmés pour le marché national précisant la part québécoise et la part du coproducteur; • les coûts de production bonifiés pour la mise à niveau internationale précisant la part québécoise et la part du coproducteur, s'il y a lieu. | |
| Structure financière finale détaillée | <p>Uniquement dans le cas d'une coproduction majoritaire québécoise</p> <p>Document interne fourni par le requérant</p> <p>La structure financière finale détaillée totale de la série doit faire état de la répartition entre les coproducteurs.</p> | |

| | | |
|---|---|---|
| Le rapport de coûts final vérifié ¹ | Document produit par un expert-comptable indépendant Dans le cas d'une coproduction majoritaire québécoise , le rapport de coûts final doit détailler la répartition entre les coproducteurs. | X |
| Contrat d'acquisition de droits littéraires | Si non encore remis ; Contrat(s) d'acquisition de droits pour l'adaptation d'une œuvre littéraire québécoise | |
| Contrats d'acquisition de droits musicaux | Si non encore remis ; Contrats d'acquisition de droits ou licence d'utilisation pour les œuvres musicales québécoises existantes utilisées | |
| Liste des œuvres musicales québécoises existantes utilisées – mise à jour | Si différente de la liste antérieurement déposée ; veuillez utiliser le gabarit « Liste des œuvres musicales québécoises existantes utilisées ». | |
| Générique de la série | Le générique définitif de la série doit obligatoirement mentionner le logotype de la SODEC. | X |
| Entente (s) finale(s), amendement (s) ou contrat(s) | Vous devez obligatoirement joindre toute nouvelle entente signée dans le cas d'ajout de nouveaux partenaires financiers ou toute entente mise à jour signée dans le cas de diminution ou d'augmentation de la contribution d'un partenaire financier. | |
| Entente(s) finale(s) ou contrat(s) de coproduction | Uniquement dans le cas d'une coproduction majoritaire québécoise Entente(s) finale(s) ou contrat(s) de coproduction | |
| Autre document | Tout autre document nécessaire à l'étude de votre dossier demandé par la SODEC. | |

¹ Exigences en matière de rapport de coûts final, conformément à la convention signée avec la SODEC :

- pour toute production dont le budget final est égal ou supérieur à 500 000 \$, vous devez fournir un rapport de coûts audité de la production, préparé par un expert-comptable externe à la société de production;
- pour toute production dont le budget final est inférieur à 500 000 \$, vous devez fournir un rapport de mission d'examen, préparé par un expert-comptable externe à la société de production.